

LE CENDRE
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 27 juin 2024

Date et heure de la séance : 3 juillet 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 8

Absents : 3

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET - MM. Jacques DUBOISSET - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRES - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Jean-Marc BRUSTEL procuration à M. Sébastien MORIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Sabrina LARRIEU - M. Pierre MESURE procuration à Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRES - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Christel MARCHENAY - M. Bruno PONTRUCHER procuration à Mme Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. José MAGALHAES.

Absents : MM. Florian CATINOT - Thibaut FABRY - Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 24/07/03/009

OBJET : Marché de travaux pour la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur les Fontenilles : Tranche Ferme - Avenant n°2 au lot n°18 : « Terrassements Généraux / VRD ».

Dans le cadre des travaux de la Tranche Ferme permettant la construction du restaurant scolaire et du pôle périscolaire du groupe scolaire Henri Barbusse, il est nécessaire de valider l'avenant n°2 du lot n°18 : « Terrassements Généraux-VRD ». Conformément à l'article L1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, « *Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis* ».

Ainsi, depuis le démarrage du chantier de la Tranche ferme en juillet 2022, un certain nombre d'aléas, d'adaptations, de demandes complémentaires ou de suppression des prestations a été effectué.

Le mandataire de la maîtrise d'œuvre, le Cabinet MTA a listé l'ensemble de ces modifications en s'appuyant sur les devis complémentaires des titulaires des lots concernés et sur les pièces contractuelles (DPGF). De fait, il est proposé au maître d'ouvrage de valider l'ensemble des avenants supérieurs à 5 %.

Monsieur MORIN indique que le lot n°18 : Terrassement Généraux/VRD dont le titulaire est l'entreprise COLAS, est concerné par une augmentation de plus de 5 %, à savoir :

- Montant initial du lot n°18 : **249 113,00 € HT**
- Montant des travaux complémentaires de l'avenant n°1 : **10 531,20 € HT**
- Montant des travaux complémentaires de l'avenant n°2 : **7 283,00 € HT**
- Augmentation globale du montant des travaux : **7,15 %**
- Montant du lot n°18 : **266 927.20 € HT**

La plus-value s'explique principalement par des difficultés techniques en termes de raccordement au réseau principal des eaux usées dans la rue du Onze Novembre. La présence d'un réseau d'eau pluvial de grand diamètre n'a pas pu permettre le piquage du branchement d'eaux usées de l'école comme prévu. Ainsi, l'entreprise COLAS a dû remettre en œuvre un linéaire plus conséquent de tuyaux d'eaux usées pour se raccorder dans le réseau principal au niveau du giratoire.

De même, une reprise totale du regard d'eau potable a dû être effectuée. Le regard existant était en mauvais état et, il était nécessaire de le refaire entièrement pour faciliter l'entretien par les services municipaux et l'exploitant.

Monsieur MORIN expose enfin le bilan financier de l'ensemble des lots de la tranche ferme à savoir :

- Montant initial des travaux : **3 393 213,55 € HT**
- Montant des travaux complémentaires (avenants) : **86 160,37 € HT**
- Augmentation globale du montant des travaux : **2.54 %**
- Montant des travaux : **3 479 373,92 € HT**

Monsieur MORIN précise que l'ensemble de ces informations a été présenté en Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) du 18 juin 2024 et que celle-ci a donné un avis favorable à la passation de cet avenant n°2.

Aussi, il propose au Conseil Municipal de suivre l'avis favorable émis par la Commission « travaux » lors de sa séance du 24 juin 2024 et :

- de valider l'avenant n°2 pour le lot n°18,
- d'imputer les dépenses complémentaires liées aux travaux et honoraires à la section d'investissement «21351 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions » prévue au budget 2024,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la passation de cet avenant n°2.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

3 ABSTENTIONS (Margaux FOURTIN - Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET)

POUR EXTRAIT CONFORME.

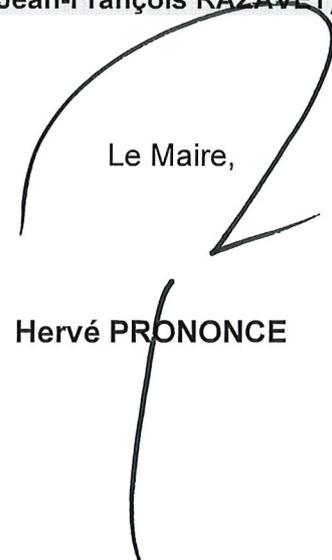
La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 05 JUL. 2024
Reçu en préfecture le 05 JUL. 2024

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.

